

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 28 août 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 22 août 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. René LEMERLE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE donne pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Matthieu GAVAIX donne pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Bernard GIRAUD donne pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Julien MONTAGNÉ donne pouvoir à M. Pascal BOITEL, M. Vincent MAZIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Jean-Claude PROST donne pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD, MM. Jean-Marc LAVIGNE, François RUDEL

Absente excusée : Mme Florence JOUVE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

### 2024-35 : GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 (RODP)

M. le Maire explique au conseil municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur le territoire communal donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales.

La redevance pour l'année 2024 s'élève à 1 319 €, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le versement de cette redevance par GRDF à la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement par GRDF à la commune de Mur sur Allier d'une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 1 319 € pour l'année 2024,

- **CHARGE** le service comptabilité de la collectivité d'émettre un titre de recettes pour l'encaissement effectif de la RODP.

Fait à Mur sur Allier le 29 août 2024,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean DELAUGERRE